

CAP locale Cadres A : mutations au 1^{er} septembre 2014

Déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Ce 10 juillet 2014, vous avez réuni les représentants de la CAP des cadres A pour statuer sur le mouvement local de mutation au 1^{er} septembre prochain :

Tout d'abord, les élus **F.O.-DGFIP 76** constatent que vous n'avez pas publié sur le site Ulysse 76 l'intégralité des vœux et le statut des agents (handicap entre autre...) répondant ainsi à leur revendication émise lors des CAP locales B et C de 2013.

A contrario, ils déplorent que le calendrier des actes de gestion mis en place par la Direction Générale soit en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** condamnent fermement la tenue des CAP nationales trop tardives qui pénalisent les collègues en attente de leur affectation. (logement, scolarité des enfants, modes de garde pour les plus petits etc...)

Cette situation est également complexe à gérer pour nos collègues des services de gestion.

Ce mouvement laisse apparaître une situation excédentaire par rapport au TAGERFIP de Seine Maritime : + **6.80** .

Est ce à dire que certains postes ou services sont renforcés par rapport au TAGERFIP ? si oui, lesquels ?

Nous regrettons que les documents mis à notre disposition ne nous permettent pas d'appréhender avec toute objectivité certains éléments de ce mouvement de mutation et notamment ceux touchant aux affectations en Direction. Quid, par exemple, de la Formation Professionnelle et de la CQC ?, pour ne citer qu'eux.. Par ailleurs, la vacance du poste comptable d'Envermeu nous inquiète.

« L'excédent » de Cadres A ne va t'il pas compenser les sous-effectifs des autres catégories ?

En effet, avec un déficit important en cadres B et C, bon nombre de structures se retrouvent dans des situations compliquées ! L'ensemble des personnels de tous grades va devoir en supporter les méfaits ...

Par ailleurs, nous rappelons que l'Administration doit donner tous les moyens aux nouveaux arrivants pour qu'ils accomplissent leur stage en totalité dans de bonnes conditions.

Ainsi, 4 inspecteurs sont affectés sur le secteur des Collectivités locales : deux sortent d'ENFIP et prennent leurs fonctions au 1^{er} mars prochain, une a réussi l'examen professionnel et choisi l'option « spécialité gestion fiscale » car exerçant précédemment en SIP. La 4^{ème} actuellement en poste SIP a travaillé antérieurement en secteur local....

Or, ces 4 collègues vont devoir remplacer des agents très expérimentés.

Aussi, nous souhaitons qu'ils puissent bénéficier, chacun à son niveau, de toutes les formations sans aucune restriction compte tenu du contexte.

De même, nous demandons que la collègue, affectée en qualité d'huissier et sortant de l'ENFIP, puisse bénéficier d'une formation juridique adaptée et d'un tutorat renforcé avec plusieurs maîtres de stage.

Concernant les huissiers, nous nous réjouissons des deux arrivées qui comblent provisoirement l'ensemble des postes. (jusqu'à un départ en retraite prévu en novembre)

Cela permettra peut être d'éviter le recours à des huissiers de justice. En cette période de restriction budgétaire drastique, faire le contraire serait un comble !

Enfin la délégation **F.O.-DGFIP 76** rappelle son attachement au maintien de deux véritables mouvements annuels de mutations nationales.

Rouen , le 10 juillet 2014.